



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture du Doubs
Sous-Préfecture de Pontarlier
Bureau de la Réglementation et de la Cohésion Sociale**

PROCES-VERBAL

**COMMISSION DE SÉCURITÉ
DE L'ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER**

---=oOo=---

21 mars 2024

- numéro de l'ordre du jour : **07**
- commune : **LEVIER**
- objet de l'examen : **visite de contrôle periodique du 14 février 2024**

ETABLISSEMENT :

- numéro d'identification ERP : **E 334.00008 – 001 – 002 – 003 - 004**
- nom ou raison sociale : **CENTRE DE VACANCES LES FAUVETTES**
- adresse : **route de Besançon**
- activité principale : **hébergement**

CLASSEMENT :

- | | | | |
|-----------------------------------|---|----------------------------------|-------------------------|
| • bâtiment principal | : | Type : Rh | catégorie : 4ème |
| • chalets 5, 6 et 7 | : | Type : Rh | catégorie : 5ème |
| • bâtiment gymnase | : | Type : X | catégorie : 5ème |
| • bâtiment enseignement | : | Type : R | catégorie : 5ème |
| • bâtiment manège | : | Type : X | catégorie : 5ème |
| • Effectif du public admissible : | | 75 + 12x3 + 100 + 62 + 22 | |

LE GROUPE DE VISITE PROPOSE A LA COMMISSION D'ARRONDISSEMENT POUR LA SECURITE CONTRE LES RISQUES D'INCENDIE ET DE PANIQUE DANS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC :

- d'émettre **UN AVIS FAVORABLE** à la poursuite de l'exploitation de l'établissement ;
- d'émettre **UN AVIS FAVORABLE** à la réception de travaux du SSI ;
- de demander que soient exécutées les prescriptions de sécurité émises dans le rapport du 15 février 2024 ;
- de demander que le Maire notifie le résultat de la visite et sa décision à l'exploitant selon les formes prévues à l'article R 143.42 du Code de la Construction et de l'Habitation.

NOTA BENE : tout changement d'activité ou tout projet d'extension impliquant une augmentation d'effectif peuvent entraîner un nouveau classement de l'établissement et faire l'objet d'une demande d'autorisation.

AVIS DE LA COMMISSION DE SECURITE :

la commission d'arrondissement pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public suit l'avis du groupe de visite et émet **UN AVIS FAVORABLE** à la poursuite de l'exploitation de l'établissement et à la réception de travaux du SSI.

Le Président,


Hervé DEBRUYCKER

AFFAIRE N° 07

- membres permanents de la C.S.A. de Pontarlier
- Monsieur le Maire de Levier
- l'original est conservé au secrétariat de la sous-préfecture de Pontarlier